FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

Année 1933 N° 26

Thèse présentée pour le Doctorat en Médecine

par

GEORGES JOSEPH HINSCHBERGER

*Médecin Assistant à l'Hôpital Civil de Colmar*

*Président de l'Association des Externes et Anciens Externes des Hôpitaux*

né à Colmar le 11 octobre 1907

# Le Professeur Georges Morache

## Sa vie et son œuvre

Président: M. CHAVIGNY

1933

Les Editions Universitaires de Strasbourg

1a, Place de l'Université * Quai du Maire Dietrich 1

STRASBOURG

R. C. Strasbourg 3677

FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

Année 1933 N° 26

Thèse présentée pour le Doctorat en Médecine

par

GEORGES JOSEPH HINSCHBERGER

*Médecin Assistant à l'Hôpital Civil de Colmar*

*Président de l'Association des Externes et Anciens Externes des Hôpitaux*

né à Colmar le 11 octobre 1907

# Le Professeur Georges Morache

## Sa vie et son œuvre

Président: M. CHAVIGNY

1933

Les Editions Universitaires de Strasbourg

1a, Place de l'Université * Quai du Maire Dietrich 1

STRASBOURG

R. C. Strasbourg 3677

# FACULTE DE MEDECINE DE STRASBOURG

| | | |
|---|---|---|
| *Doyen* | MM. | MERKLEN ✲ ⚜ I. |
| *Assesseur* | | NICLOUX ✲ ⚜ I. |

*Professeurs*

| | | |
|---|---|---|
| Embryologie | MM. | ANCEL ✲ ⚜ I. |
| Anatomie | | FORSTER ✲ ⚜ I. |
| Histologie | | BOUIN O. ✲ ⚜ I. |
| Physiologie | | SCHAEFFER ⚜ I. |
| Physique biologique | | VLES ✲ ⚜ I. |
| Chimie biologique | | NICLOUX ✲ ⚜ I. |
| Anatomie pathologique | | MASSON ✲ ⚜ I. |
| Pharmacologie, Médecine expérimentale | | SCHWARTZ ⚜ I. |
| Hygiène, Bactériologie | | BORREL C. ✲ ⚜ I. |
| Médecine légale | | CHAVIGNY C. ✲ ⚜ I |
| Clinique médicale | | MERKLEN ✲ ⚜ I.<br>AMBARD ✲ ⚜ I. |
| Clinique chirurgicale | | SORREL ✲ ⚜ I.<br>STOLZ ✲ ⚜ I. |
| Clinique ophtalmologique | | WEILL ⚜ I. |
| Clinique dermatologique | | PAUTRIER O. ✲ ⚜ I. |
| Clinique psychiatrique | | PFERSDORFF ✲ ⚜ I. |
| Clinique neurologique | | BARRE ✲ ⚜ I. |
| Clinique gynécologique et accouchements | | REEB ⚜ I. |
| Clinique infantile | | ROHMER ✲ ⚜ I. |
| Clinique oto-rhino-laryngologique | | CANUYT ✲ ⚜ I. |
| Hydrologie thérapeutique et Climatologie | | BLUM (Paul) O. ✲ ⚜ I. |

*Professeurs sans chaire:*

MM. ARON Max ⚜ I.
BELLOCQ ⚜ I.
GERY ⚜ I.
MM. FONTES ⚜ A.

*Chargés de cours et Agrégés:*

MM. BENOIT ⚜ A.
GELMA ⚜ I.
GUNSETT ✲ ⚜ A.
HANNS ✲ ⚜ A.
HUMBERT ✲ ⚜ A.
KAYSER
KELLER ⚜ I.
MM. KREIS ⚜ A.
LARROUSSE ⚜ A.
REISS
SIMON ✲ ⚜ A.
SIMONIN ✲ ⚜ A.
VAUCHER ✲ ⚜ A.
WEISS A.

*Chargés d'un cours complémentaire:*

MM. MEYER M. ⚜ A., ROEDERER

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

# Serment d'Hippocrate.

En présence des maîtres de cette école, de mes chers condisciples, je promets et je jure au nom de l'Être suprême d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe.

Ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis resté fidèle à mes promesses! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque

A MES PARENTS

---

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR CHAVIGNY

*Médecin général de l'Armée*
*Directeur de l'Institut de Médecine Légale*

qui après m'avoir suggéré le sujet de cette thèse, me fait le grand honneur d'en accepter la présidence.

---

A MONSIEUR LE MEDECIN-COLONEL FERRON

*Chirurgien de l'Hôpital Gaujot*

qui a bien voulu m'aider de ses conseils dans la rédaction de ce travail.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR P. BOUIN

*Directeur de l'Institut d'Histologie*

qui a su éveiller en moi la curiosité scientifique et m'a accueilli dans son laboratoire. Hommage de ma déférente admiration et de ma vive reconnaissance.

---

A MONSIEUR LE PROFESSEUR MAX ARON

qui a eu la bienveillance de me guider pas à pas dans mes recherches sur les greffes thyroïdiennes. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de ma profonde gratitude et de mon respectueux attachement.

## A MONSIEUR LE PROFESSEUR PR. MERKLEN

*Doyen de la Faculté de Médecine*
*Directeur de la Clinique Médicale A.*

Je lui serai toujours très reconnaissant de m'avoir, par son bel enseignement clinique, fait comprendre et aimer la Médecine.

---

## A MONSIEUR LE DOCTEUR G. SCHWARTZ

*Directeur de l'Hôpital Civil de Colmar*

qui a bien voulu m'accepter comme Assistant dans son beau Service de Médecine et qui est pour moi un guide précieux. Je le prie d'accepter ici l'hommage de ma vive gratitude et de mon respectueux dévouement.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR J. A. BARRE

*Directeur de la Clinique Neurologique*

Je garde du stage que j'ai eu la bonne fortune de faire dans son Service comme Externe le souvenir le plus reconnaissant.

---

A MONSIEUR LE DOCTEUR ALFRED WEISS

*Professeur agrégé à la Faculté de Médecine*

qui a été pour moi un Maître excellent et n'a cessé de m'aider de ses sages conseils.

---

A MES MAITRES

DE LA FACULTE DE MEDECINE DE STRASBOURG
ET DE L'HOPITAL CIVIL DE COLMAR

G. A. MORACHE

PROFESSEUR a l'UNIVERSITE de BORDEAUX

INSPECTEUR du SERVICE de SANTE MILITAIRE

Membre C.t de l'Academie N.le de Medecine

Georges Auguste MORACHE est né le 18 Octobre 1837 à Saint Denis. A l'âge de 16 ans il entre à l'Ecole de Médecine navale de Brest. Le 1er Août 1855 il en sort, Chirurgien de 3ème classe de la Marine.

Comme Médecin de Marine il fait sur les bâtiments de l'Etat les Campagnes des mers du Sud, du 19 Septembre 1855 au 15 Mai 1858.

Rentré en France, MORACHE donne sa démission de Chirurgien de la Marine et se présente au Concours d'entrée à l'Ecole Impériale du Service de Santé de Strasbourg. Il y est reçu major de sa promotion.

Cette école, qui devait devenir tellement célèbre par la valeur des médecins qu'elle donna au Service de Santé, n'en était alors qu'à ses débuts. En effet, elle venait d'être instituée par un décret impérial du 12 Juin 1856, et avait ouvert ses portes le 3 Novembre 1856.

L'Ecole du Service de Santé de Strasbourg avait été créée surtout pour combler les énormes vides survenus dans le corps des médecins militaires pendant les 2 années que dura la guerre de Crimée: 120 médecins sur 500 y avaient trouvé la mort.

C'est sur la proposition du Médecin Inspecteur Michel Lévy, natif lui-même de Strasbourg, que cette ville avait été choisie comme siège de l'école devant former les nouveaux médecins militaires.

Strasbourg offrait alors par son vaste Hôpital Civil et son important Hôpital Militaire, des ressources cliniques et anatomiques qu'aucune autre ville française ne rassemblait.

Le concours d'entrée à l'Ecole était ouvert aux français âgés de moins de 23 ans, aptes au service militaire, bacheliers ès-sciences et munis de 8 inscriptions de médecine. Le concours portait sur les matières qui étaient enseignées pendant les deux premières années de la scolarité médicale.

Les élèves admis au concours souscrivaient un engagement de servir dans le corps de santé militaire pendant 10 ans et étaient alors commissionnés par le Ministre de la Guerre en qualité d'élèves du Service de Santé militaire. Sur le vu de leur commission ils étaient inscrits au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Strasbourg, dont ils suivaient les cours.

Alors que le décret du 12 Juin 1856 prévoyait que les élèves seraient casernés à l'Hôpital dès leur arrivée à l'école, ils ne le furent en fait qu'à partir de l'année 1860, et cela grâce à la lenteur et à l'hostilité de l'administration.

De ce fait il y eut 4 promotions qui ne furent pas casernées et qui avaient leur logement en ville.

Aussi n'est-il pas étonnant que ces élèves médecins militaires, recrutés parmi des sujets comptant 8 inscriptions dans une Faculté de Médecine, et ayant par conséquent passé au moins leurs deux premières années d'études dans l'indépendance propre aux étudiants civils, ne se soumettaient que péniblement aux exigences de la discipline militaire pour profiter des libertés que leur conférait leur logement en ville.

Nous pouvons très bien nous représenter la vie que menaient ces élèves de l'Ecole du Service de Santé à l'époque où MORACHE allait y entrer en lisant les belles pages que le Docteur Symon de Villeneuve, de la promotion de 1856, y a consacrées dans ses souvenirs anecdotiques sur ses années militaires (1) : «Gais, insouciants et libres dans cette bonne ville de Strasbourg si hospitalière pour tout ce qui porte un uniforme, sans distinction de grade, nous devions ressembler pour beaucoup d'honnêtes habitants, de qui nous fûmes vite connus, à une bande de poulains sans entraves,

---

1) Docteur A. SYMON de Villeneuve. — Mes années militaires (1856-1867). Souvenirs anecdotiques d'un ex-Médecin-Major de 1ère classe, Docteur en Médecine de la Faculté de Strasbourg. Un volume in-8° de 474 pages. *J. Siraudeau*, Angers, 1907.

lâchés au printemps dans un champ de trèfle.. Nous touchions par mois, juste le dernier jour, dit de la Sainte Touche, 142,50 francs net, et une fois payés notre chambre, notre pension, et 5 francs de cercle, car nous avions un cercle, il ne nous restait guère de quoi faire des folies».

Les élèves de l'Ecole avaient leur brasserie, la «Brasserie à Ourse» qui se trouvait place d'Austerlitz, à l'angle, en face le quartier d'artillerie .Ils s'y rendaient après les repas pour y fumer leur pipe de porcelaine et y boire de la bière dans des chopes en étain. En outre, il y avait une salle réservée, où ils recevaient leurs amies, buvaient, chantaient et dansaient avec elles.

C'est à cette école, et dans ce milieu que MORACHE entre le 20 Décembre 1858, premier de sa promotion, la troisième de l'Ecole, l'avant dernière à jouir du privilège du logement en ville.

Sous la direction de Maîtres comme Sédillot, Forget, Schutzenberger, Stolz, Rigaud, Ehrmann, Tourdes, Hirtz, Herrgott, Koeberlé, il fit d'excellentes études à la Faculté de Médecine. En 1858 il est nommé Aide de Clinique médicale à la Faculté.

Le 7 Juin 1859, il soutient une thèse ayant comme sujet: Essai sur l'anémie globulaire et ses rapports avec la dyspepsie. Le jury de la thèse, présidé par Forget, comprenait Sédillot, Hirtz et Herrgott comme examinateurs.

Etant reçu Docteur en Médecine, MORACHE passe le 1$^{er}$ Juillet 1859 avec le titre de Médecin-stagiaire à l'Ecole Impériale d'Application de Médecine et de Pharmacie Militaires. A son arrivée à l'Ecole il y subit un examen de classement qu'il passe avec le N° 1. Cette Ecole avait pour but «d'initier ses élèves à l'exercice spécial de l'art dans l'armée, de compléter leur instruction pratique et de leur faire connaître les règlements qui régissent l'armée dans ses rapports avec le Service de Santé».

Après un stage d'un an à l'Ecole, MORACHE

se distingue à la sortie, comme il l'avait déjà fait à l'entrée, en se classant major de sa promotion.

Le 1er Juillet 1860 il est nommé Aide-Major de deuxième classe, et comme tel il est envoyé aux Hôpitaux de la division d'Alger et fait partie du corps expéditionnaire de Kabylie.

Le 26 Novembre 1860 MORACHE est nommé Aide-Major Surveillant à l'Ecole du Service de Santé de Strasbourg; puis un an après à l'Ecole d'Application du Val-de-Grâce.

MORACHE profite de son nouveau séjour à Strasbourg pour travailler très sérieusement la clinique. Il envoie au Conseil de Santé de l'armée toute une série d'observations de médecine (2).

C'est aussi à ce moment qu'il épouse la fille du Professeur Cailliot qui enseignait à la Faculté de Médecine la Chimie biologique et la Toxicologie. Ainsi MORACHE renforça encore les liens déjà si solides qui le rattachaient à Strasbourg.

*
* *

Le 5 Juin 1861, MORACHE est mis à la disposition du Département des Affaires Etrangères pour être attaché en qualité de médecin à la Légation de France en Chine. Il y restera jusqu'au 31 Décembre 1866.

Pendant cette période il remplit brillamment des fonctions délicates et recueille en outre une importante documentation sur la Chine.

---

2) Voici la liste de ces observations: 1°) Tuberculose, laryngite aiguë, menaces d'asphyxie, trachéotomie, mort, autopsie. 2°) Dégénérescence athéromateuse des artères cérébrales, ramollissement, mort, autopsie. 3°) Observation d'un cas d'épilepsie suivi de quelques considérations sur cette névrose. 4°) Cancer de l'estomac, gastrorrhagies, pas d'hématémeses, mort. 5°) Méningite tuberculeuse, mort, autopsie. 6°) Phtisie aiguë, origine contagieuse probable, mort, autopsie. 7°) Traitement de la syphilis par les frictions mercurielles. 8°) Notice de la Clinique médicale du Professeur *Schutzenberger*.

Le Médecin-Inspecteur Mignon dans un livre (3) publié à l'occasion de la Fondation de l'Amicale des Elèves et Anciens Elèves du Val-de-Grâce rappelle que MORACHE voulait qu'on retint principalement de son séjour en Chine, qu'il avait visité la Mongolie, et que ce voyage lui avait valu le privilège de déjeuner avec le Grand Lama, incarnation vivante du Bouddha.

Pendant son séjour en Chine, il envoie régulièrement au Recueil des Mémoires de Médecine Militaire des articles sur ce pays. Il y étudie notamment l'exercice de la médecine chez les chinois, la météorologie de Pékin, l'usage de la déformation des pieds chez les femmes etc.

Rentré en France, les documents recueillis en Chine lui serviront à publier en 1869 une importante étude d'hygiène sur Pékin et ses habitants.

Plus tard, Dechambre et Lereboullet feront appel au spécialiste averti et connu des questions chinoises qu'est MORACHE pour écrire l'article Chine de leur Dictionnaire encyclopédique des Sciences Médicales. Cet article de 100 pages écrit d'un style très clair est accompagné d'une carte physique de la Chine dressée par MORACHE lui-même. Après cette mission il fut nommé Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur et honoré de décorations que la plupart des puissances lui avaient accordées pour services rendus à leurs ambassades, alors isolées dans la capitale de la Chine (4).

Pendant son séjour en Chine, MORACHE n'oublie pas Strasbourg. En effet, à peine revenu en France il écrit

---

3) A. Mignon. — Ecole du Val-de-Grâce (1852-1914). Un volume in-4° de X., 242 pages. Imprimerie du Val-de-Grâce, Paris, 1914.

4) Voici la liste de ces distinctions: Grand Croix de l'Ordre Impérial du Double Dragon de Chine; Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Grégoire-le-Grand; Chevalier de l'Ordre Royal d'Isabelle-la-Catholique; Titulaire de l'Ordre Impérial de Sainte-Anne de Russie; Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa de Portugal; Chevalier de l'Ordre du Mérite Militaire d'Espagne.

une lettre au Président de la Société de Médecine de Strasbourg, qui était alors le Profeseur Schutzenberger, pour solliciter le titre de membre correspondant de cette Société et demander à y lire dans une des prochaines séances un Mémoire intitulé: «Sur l'exercice de la Médecine chez les chinois».

A la séance du 24 Janvier 1867, MORACHE est élu Membre Correspondant de la Société de Médecine de Strasbourg par 32 voix sur 33 votants (5).

⁂

Rentré en France, MORACHE se présente au Concours d'Agrégation du Val-de-Grâce et le 27 Mai 1868, il est nommé Agrégé à la Chaire de Clinique Médicale. Il en exercera les fonctions jusqu'en 1874, aux côtés de Villemin. Comme MORACHE, Villemin était Docteur de la Faculté de Strasbourg et Ancien Aide-Major de l'Ecole du Service de Santé de Strasbourg.

Ce temps d'agrégation qui s'annonça dès le début comme devant être très brillant, fut, hélas, vite entrecoupé par la guerre de 1870.

Pendant cette campagne, MORACHE est attaché à l'ambulance du quartier général du Vème corps de l'armée du Rhin.

Il est enfermé avec l'ambulance dans la ville assiégée de Bitche, où il se trouve placé sous les ordres du Médecin-Major Lagarde, Médecin-Chef de l'Hôpital de la Place de Bitche. Pendant ce siège, la tâche du corps médical fut des plus complexes. Il devait d'abord diriger la construction dans l'hôpital improvisé de la ville, que trouent et qu'incendient les obus, d'abris et de blindages qui rendront

5) Mémoires de la Société de Médecine de Strasbourg, tome VI., (1866-1867), pages 68, 72 et 84.

les salles à peu près habitables. Mais ce qui était le plus pénible, c'est l'absence des instruments de chirurgie et des médicaments les plus indispensables. Les médecins-majors durent s'ingénier à ne laisser manquer d'aucuns soins les malades et les blessés (6).

Au commencement de décembre 1870 arriva à Bitche l'ordre prescrivant à tous les gradés dont la présence n'était pas strictement indispensable, de rejoindre à leurs risques et périls l'une des nouvelles armées levées dans l'intérieur du pays. Avec l'autorisation du Colonel Teissier, le défenseur de Bitche, MORACHE quitte cette ville assiégée, arrive à traverser les lignes bavaroises et regagne l'intérieur de la France en passant par la Suisse.

Il est alors commissionné Médecin-Principal de première classe, pour remplir les fonctions d'Inspecteur de la première ligne d'évacuation des blessés et malades. Bientôt après il obtient, sur sa demande, de servir comme Médecin-Major aux ambulances de l'armée de Versailles.

Une fois la guerre terminée MORACHE est replacé comme Agrégé au Val-de-Grâce.

Comme il l'avait déjà fait pendant sa mission en Chine, MORACHE pendant la campagne a beaucoup observé et beaucoup appris. La paix venue, ses observations et réflexions donnent lieu à une série de mémoires dans lesquels il compare les méthodes suivies par le Service de Santé dans les armées allemande et française.

C'est surtout la question de l'évacuation des blessés par les trains sanitaires qui a attiré l'attention de MORACHE. Avant la guerre de 1870 le Service de Santé allemand avait étudié et organisé, dans le détail, l'évacuation des blessés en arrière par trains sanitaires. L'administration française, au contraire, s'était laissée surprendre par la guerre

---

6) Eugène Guesquin. — Bitche et ses défenseurs. Un volume in-8° de 846 pages. Paris 1900.

sans avoir organisé aucun service de transport par voie ferrée pour ses blessés futurs. Ce ne fut que le 19 Juillet 1870 qu'un fonctionnaire de l'Intendance fut chargé de s'en occuper.

Aussi les évacuations ne purent-elles s'exécuter qu'avec une extrême difficulté, alors que dans les armées allemandes, elles se firent avec la plus grande aisance, selon un plan longuement étudié à l'avance.

Ayant exercé pendant la guerre de 1870 les fonctions d'Inspecteur de la prmeière ligne d'évacuation des blessés et malades, MORACHE s'est rendu compte combien le rendement de ce service était mauvais en France et qu'elle avait été la négligence dont avait fait preuve la direction de notre Service de Santé.

Très peiné par cette constatation, MORACHE se met à la besogne et étudie à fond l'organisation du service des évacuations tel qu'il a été pratiqué dans les armées allemandes lors de la dernière guerre. De ces travaux sort un programme complet d'organisation des trains ambulances en temps de guerre dans lequel tous les problèmes, même les moindres en apparence, sont étudiés dans le détail.

C. Ely, en faisant le compte-rendu de ce travail dans la Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie écrivait alors: «Aussi faut-il savoir gré à M. MORACHE de cet effort, qui lui fait honneur et qui pourra si l'on veut, faire profit à toute l'armée». Hélas il n'est pas bien certain qu'on ait voulu et il semble que les si sages conseils de MORACHE n'aient été que très peu suivis avant 1914.

Outre les publications que lui inspirent les faits de la guerre de 1870, MORACHE prépare pendant les dernières années de son temps d'agrégation son «Traité d'Hygiène militaire» qui paraîtra en 1874 en un gros volume in-8° de 1.040 pages.

Cet important traité est divisé en 6 livres. Le premier présente d'abord le résumé historique de l'organisation

de l'armée française depuis la fondation de la Monarchie jusqu'en 1874. Ce résumé est suivi de l'étude comparative de l'organisation et des effectifs des principales armées étrangères. Après avoir montré tout l'intérêt que notre armée avait à étudier les perfectionnements qui s'effectuaient dans les armées qu'elle était destinée à combattre un jour, MORACHE passe à l'étude du recrutement de l'armée. Il l'étudie en détail en prenant le jeune conscrit au moment où il est appelé au tirage au sort et en le suivant jusqu'au moment de son incorporation.

Dans le deuxième livre sont traitées les questions relatives à l'habitation du soldat. Là encore nous trouvons une étude comparative très fouillée des casernes en France et à l'Etranger.

Le troisième livre traite du vêtement du soldat. La nature des matières vestimentaires, leur valeur hygiènique, la forme des vêtements etc., sont autant de questions qui sont traitées en détail et avec beaucoup de sagacité.

Quant au quatrième livre, consacré à l'alimentation et aux substances alimentaires, il forme un traité complet de la matière, occupant le quart du volume.

Dans le cinquième livre: la vie militaire, MORACHE nous montre comment après avoir logé, vêtu et nourri le soldat, on fait son éducation d'homme, son éducation physique et intellectuelle. Il y indique tous les soins dont on doit l'entourer pour le préserver des accidents et des maladies.

Le livre VIème et dernier traite des institutions sanitaires des armées. La première partie en est consacrée à la prophylaxie des maladies, la seconde aux établissements sanitaires des armées.

Ce volumineux traité d'hygiène militaire fut très favorablement accueilli dès sa parution, tant en France qu'à l'Etranger. L'Académie de Médecine le couronna et en 1874 il fut traduit en Italien.

MORACHE en publia une deuxième édition entièrement remaniée en 1886. Elle eut le même succès que la première: l'Institut de France la couronna; une traduction espagnole en parut en 1887. Elle valut en outre à l'auteur l'honneur d'être élu Membre Correspondant de la Société Royale d'Hygiène Espagnole de Madrid.

Ce traité d'hygiène militaire eut une énorme influence sur l'évolution du Service de Santé français. Par les renseignements comparatifs sur l'armée française et les armées étrangères, cet ouvrage a puissamment contribué à montrer quelle était l'infériorité de l'organisation du Service de Santé français de l'époque. Un chiffre qui a surtout saisi l'opinion française est celui de la mortalité annuelle dans l'armée, qui était alors de 10/1000 en France et seulement de 4,8/1000 en Allemagne pour la même période.

Ces remarques ont eu d'importantes conséquences puisqu'elles ont eu pour résultat la constitution de l'autonomie du Service de Santé militaire en France.

En outre, ces faits aussi précis que faciles à comprendre, ont attiré l'attention de l'opinion militaire française sur le danger qu'il y avait à considérer, ainsi qu'on avait tendance à le faire, qu'il «suffisait d'apprendre par cœur quelques règlements administratifs et de savoir citer la date précise des principaux arrêtés ministériels pour être à même de faire partie des Commissions chargées de décider des plus graves intérêts de l'armée» (L. Lereboullet).

MORACHE en était à sa dernière année d'agrégation lorsque fut mis à la retraite le Professeur Godelier qui, avant d'être nommé au Val-de-Grâce, avait lui aussi été à Strasbourg où il enseigna la Pathologie médicale à l'Hôpital Militaire. MORACHE pose sa candidature à la place devenue vacante. Mais à la délibération des Professeurs, en date du 19 Mai 1874, il n'arrive que troisième, derrière Vallin et Arnould, avec 6 voix, sur deux obtenues au premier tour de scrutin.

Une fois son temps d'agrégation terminé, MORACHE est envoyé sur sa demande aux Hôpitaux de la division d'Oran, où il restera jusqu'en 1878. Pendant cette période, son activité scientifique se ralentit forcément. Il se contente de préparer les articles que Dechambre et Lereboullet lui avaient demandés pour leur Dictionnaire universel des Sciences médicales, alors qu'il était encore Agrégé au Val-de-Grâce. De ces articles, certains comme ceux consacrés à la Chine, à l'Hygiène et à la Profession militaire, au Service de Santé de l'armée, etc., sont de véritables traités de la question envisagée. Dans tous ces articles on trouve les mêmes qualités d'ordre, de précision et de clarté qui avaient valu un tel succès au traité d'hygiène militaire.

*
* *

La loi du 8 Décembre 1874, relative à la création de nouvelles Facultés de Médecine et de Pharmacie avait supprimé les Ecoles Préparatoires de Bordeaux, Lyon et Lille, et établi des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie dans ces mêmes villes. L'article 5 de cette loi stipula qu'un décret rendu au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique fixerait le mode de présentation pour la nomination aux chaires de ces Facultés.

Ce n'est que le 16 Juin 1878 qu'un décret présidentiel nomma les Professeurs titulaires de la Faculté de Bordeaux. C'est par ce décret que MORACHE fut nommé Professeur de Médecine légale.

En même temps il fut désigné au poste de Médecin-Principal à l'Hôpital Militaire de Bordeaux.

Pendant 20 ans MORACHE remplira simultanément les fonctions de Professeur à la Faculté de Médecine et les fonctions de Médecin Militaire. Il suffira aux exigences multiples d'un service militaire très actif et conquerra très

rapidement les plus hauts grades de l'armée et de la Légion d'Honneur.

Nommé, en 1883, Médecin-Principal de première classe, il est promu le 29 Décembre 1882 Officier de la Légion d'Honneur.

Quand en 1885 on crée dans les divers corps d'armée les directions du Service de Santé pour lesquelles il avait tant lutté, MORACHE est appelé à la direction du Service de Santé du 18ème corps d'armée.

Enfin en 1892 il est élevé au grade de Médecin-Inspecteur et deux ans plus tard à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur.

A dater du moment où MORACHE est nommé Professeur de Médecine légale, il change l'orientation de ses travaux. D'Hygiéniste qu'il était il devient Médecin légiste et désormais ce sont les matières de son enseignement qu'il traitera dans ses publications.

C'est à cet ordre d'idées que répondent les études concernant les taches de sang humain, les cristaux de chlorhydrate d'hématine, les ptomaïnes, les témoignages des hystériques devant la justice etc.

Chargé d'un enseignement, MORACHE s'y adonna avec joie. Très disert, fort instruit, d'une érudition extraordinaire, aimant à enrober sa pensée sous une forme très brillante, il faisait des cours splendides qui avaient un très grand succès, non seulement auprès des étudiants mais aussi auprès du grand public de Bordeaux. Le Docteur Bonnette, un de ses anciens élèves, se rappelle encore aujourd'hui, 40 ans après, avec beaucoup de plaisir, de ses cours et il écrit à ce sujet: «En 1889, pendant ma première année de Médecine dans cette ville, je me souviens que nous courrions tous écouter avec plaisir ce professeur éloquent, à la belle prestance, au chef neigeux, au verbe imagé, qui charmait en instruisant. La jeunesse des Facultés s'écrasait dans

le grand amphithéâtre quand il traitait les sujets épineux comme ceux du viol et des attentats à la pudeur (7).

La conception que MORACHE avait de la Médecine légale et de son enseignement se trouve très nettement résumée dans l'avant-propos de son ouvrage consacré au mariage. Il y écrit: «l'histoire des Sociétés démontre de la façon la plus évidente, que les seules lois durables sont celles qui représentent la codification des mœurs et des coutumes.

D'autre part, les mœurs et les usages d'un peuple sont toujours la résultante nécessaire et fatale des conditions biologiques dans lesquelles ce même peuple évolue son existence. L'étude de la législation doit donc marcher de pair avec celle de la biologie, si même cette dernière ne la précède.

Comme conséquence de ces principes, la conception de la Médecine légale s'élargit singulièrement; elle n'est plus seulement l'application aux problèmes juridiques des ressources fournies par les sciences médicales; elle devient plus encore: l'étude des rapports qui existent entre les lois et les facteurs biologiques. Elle fait partie de la socio-biologie.

Dans l'enseignement dont, depuis plus de 20 ans, nous avons l'honneur d'être chargé à la Faculté de Médecine de Bordeaux, nous cherchons à comprendre de la sorte la portée de la Médecine légale. Nous ne négligeons pas sans doute les questions pour lesquelles le biologiste peut devenir l'auxiliaire de la justice; mais nous tendons aussi de donner à l'ensemble une portée générale qu'on ne lui accordait peut-être pas autrefois».

La valeur des travaux et la grande estime dont

---

7) Docteur BONNETTE. — Esquisse historique de l'Ecole Impériale du Service de Santé de Strasbourg (1856-1870) *in* La Médecine Internationale, XL[e] année, 1932, page 438.

il jouissait devaient ouvrir à MORACHE les portes de l'Académie de Médecine.

En 1888 il en est élu Membre Correspondant National au premier tour de scrutin par 43 voix, contre Chedevergne de Poitiers.

En 1900 MORACHE est élu Membre National associé en même temps que Pierret de Lyon par 34 voix sur 47 votants.

Dans l'éloge de MORACHE que prononça Guéniot à l'Académie de Médecine, il fait remarquer qu'il se montrait justement très fier du titre d'Associé National, qui n'était pas pour lui qu'une vaine parure.

En effet, étant passé alors depuis un an dans le cadre de la réserve, il n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur le cours de ses travaux. Dès lors, de ses recherches et méditations sur la socio-biologie, la Médecine légale et la déontologie naîtront une série d'ouvrages à la fois très littéraires et très pratiques, où MORACHE ne craint pas d'aborder tous les grands problèmes qui s'offrent de tous côtés au médecin légiste.

Il avait projeté d'étudier successivement en 10 volumes tous ces problèmes de socio-biologie. Hélas, la mort survenue trop tôt laissa inachevée cette œuvre: des 10 volumes projetés, 5 seulement furent publiés: La Profession médicale; le Mariage; Grossesse et Accouchement; Naissance et Mort; la Responsabilité.

Tous ces ouvrages répondent exactement à la conception que MORACHE avait de la Médecine légale et du rôle réformateur du médecin légiste dans la société. L'idée directrice qui l'a conduit en écrivant cette série d'études, il l'exprime ainsi: «Allons donc en avant, sans tenter de conserver les institutions du passé, lorsqu'elles ne concordent plus avec les besoins des Sociétés modernes. Le passé a certainement ses incontestables grandeurs mais il n'est plus. Il ne saurait revenir, parce que précisément il est le passé».

Certes ce n'est pas là le programme qu'on pourrait s'attendre à trouver sous la plume d'un homme retraité. MORACHE à 65 ans a su ne pas être un laudator temporis acti et a conservé la foi en l'avenir du progrès telle qu'il l'avait à l'âge de 20 ans.

Le premier livre de cette série est intitulé: La Profession médicale, ses devoirs, ses droits. Après un court exposé historique, MORACHE étudie les lois régissant la profession de médecin. La vie médicale, les différentes situations qu'un médecin peut occuper, les rapports des médecins entre eux, avec les malades et avec la justice font ensuite l'objet d'études qui sont toutes marquées au coin de l'expérience et du bon sens qui caractérisent MORACHE. Le médecin qui pratiquait vers 1900 pouvait trouver dans ce livre un précieux conseil dans tous les problèmes de déontologie qui se posaient à lui.

Beaucoup plus captivant est le livre que MORACHE consacra ensuite au mariage. Cette étude commence par plusieurs substantiels chapitres concernant l'évolution historique du mariage et de la famille dont il est la base nécessaire. Cela conduit MORACHE à exposer comment l'adultère a été successivement apprécié et puni dans la suite des âges.

Ces considérations historiques montrent que le mariage s'est graduellement perfectionné et épuré au cours des siècles. MORACHE en conclut qu'il peut et doit évoluer encore dans l'avenir.

Une autre conclusion qui appert de cette étude de l'évolution historique du mariage est que le mariage par consentement mutuel reste la forme supérieure de l'union entre hommes et femmes.

Mais ce consentement mutuel ne doit pas seulement exister avant le mariage. Il est au moins aussi nécessaire après. C'est en son nom que MORACHE demande le divorce qui permettrait aux deux époux de se séparer en s'estimant,

alors que dans les conditions actuelles ils se détestent et se méprisent.

Certes, la grande objection à cela, ce sont les enfants: «pour eux évidemment il vaudrait cent fois mieux que l'union de leurs parents ne fut pas troublée; mais si par malheur il est arrivé qu'elle le soit mieux vaut-il à tous égards que la séparation soit prompte et honorable, qu'elle leur permette de parler librement de leur père à leur mère et réciproquement».

Une autre preuve que la modalité actuelle du mariage ne répond pas aux besoins des Français du XX$^{e}$ siècle, MORACHE la tire des données statistiques. En effet, le nombre des demandes de rupture de mariage augmente d'année en année; le nombre des naissances hors mariage est déjà de plus du tiers de celui des naissances en mariage. Alors que les premières vont en augmentant sans cesse, les secondes restent stationnaires. A défaut de statistique possible des unions libres, ces données sont de quelque valeur.

Mais ce n'est pas à dire que MORACHE considère l'union libre comme la solution libérale de la question du mariage. Bien au contraire «vouloir réduire le mariage à une simple union physique est une opinion peu en harmonie avec une civilisation élevée.. Aussi faut-il que la monogamie ne soit pas une simple étiquette de parade».

Et c'est pour y arriver que MORACHE propose d'élargir, d'aérer le mariage à son entrée comme à sa sortie. A son entrée, en diminuant les formalités administratives interminables, en laissant jeunes hommes et jeunes filles libres de s'unir sans avoir éternellement besoin légal de l'autorisation des parents; à sa sortie en permettant le divorce par consentement mutuel.

Dans ce même volume se trouve étudiée la question si débattue aujourd'hui du certificat prénuptial. A ce sujet MORACHE écrit très justement: «Le but à atteindre est peut-être excellent. Mais à notre époque les progrès

ne peuvent s'accomplir que sous l'action, lente peut-être, mais seule vivificatrice de la liberté. Sinon ce serait inciter les intéressés vers l'union libre».

Après avoir étudié le mariage, MORACHE est tout naturellement arrivé à étudier la grossesse et l'accouchement. Dans cet ouvrage il résume la législation existante et les constatations médico-légales qu'elle rend nécessaires sur la grossesse et son diagnostic. Il procède de même pour l'accouchement sans omettre d'insister sur les causes d'erreur. Maints exemples et de très nombreuses anecdotes en facilitent énormément la lecture.

Mais ce qui rend ce livre encore très intéressant aujourd'hui, ce sont les discussions bio-sociologiques des lois régissant la grossesse et l'accouchement. Toutes ces discussions sont dominées par le sentiment profond de la grandeur du rôle social de la femme et du rsepect qui, par conséquent, lui est dû. La législation actuelle étant très souvent injuste envers la femme, MORACHE en demande d'importantes modifications.

Il réclame tout d'abord du législateur que la recherche de la paternité soit autorisée et facilitée. La loi actuelle ne tenant aucun compte des conditions psychiques particulières, de la naïveté et de l'ignorance souvent très sincères des filles séduites, elles sont les seules victimes de la faute, alors qu'elles sont souvent moins moins coupables que leur séducteur. D'autre part, en étendant les cas où la recherche de la paternité pourrait être autorisée, on diminuerait en même temps le nombre des enfants abandonnés et le chiffre des avortements provoqués et des infanticides.

Une autre mesure en faveur de la femme que propose MORACHE est de rendre la responsabilité criminelle de la femme moins lourde que celle de l'homme dans les circonstances spéciales où certaines périodes de la vie génitale placent la femme.

Comme on le voit par ces quelques exemples, cet ouvrage est un généreux plaidoyer en faveur de la femme.

La même ardeur dans la défense des faibles et le même désir d'améliorations sociales, se trouvent dans le livre que MORACHE publie ensuite: Naissance et Mort. Les deux termes de ce titre, l'auteur les rapproche dans un aphorisme qui rappelle ceux de Claude Bernard: «Nous naissons pour mourir, nous mourrons pour vivre».

Comme il l'a déjà fait pour le mariage, MORACHE expose avec détails la législation et les constatations médico-légales afférentes à la naissance et à la mort.

Dans la première partie, consacrée à la naissance, il reprend la question des filles séduites et de la situation si douloureuse de leurs enfants, les batârds.

Il désire qu'on arrive à les libérer entièrement de cette barre de bâtardise. Pour y parvenir il demande une loi autorisant la recherche de la paternité. Comme on le voit le désir de protéger l'enfant l'amène à la même conclusion pratique que la recherche de la justice pour la fille mère.

La mort est l'objet de la deuxième partie de cette étude. MORACHE commence par en donner une définition très originale: «C'est une étape de la vie considérée, non plus dans l'individu, ni même dans l'espèce, mais comme un circulus général de développement et d'échanges entre la matière brute et la matière vivante, sans cesse renouvelée».

Après avoir examiné la question de la mort au point de vue législation, il l'étudie au point de vue de l'hygiène publique. A ce propos il parle longuement de l'incinération et fait très sagement remarquer que c'est une mesure excellente dans certains cas: guerre, épidémie, etc., mais qu'en temps normaux elle doit être autorisée, mais non encouragée outre mesure: car plus que la destruction insensible qui suit l'inhumation elle supprime de façon ostensible l'objet même des manifestations du culte des morts.

Enfin, cette partie se termine par une importante étude de la mort apparente et des signes de probabilités et de certitude de la mort réelle.

Dans ces trois derniers livres MORACHE avait déjà souvent examiné la question de la responsabilité. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il lui ait consacré une étude d'ensemble. Ce livre est le dernier que MORACHE publiera.

Là encore l'auteur commence par exposer l'évolution qu'a subie l'idée de justice à travers les âges. Lorsqu'on croyait que la justice consistait à frapper l'homme qui a commis un acte criminel, le seul problème qui se posait était celui de la recherche du coupable. Puis peu à peu s'est fait jour une nouvelle conception: celle de la responsabilité.

Dès lors le problème de la justice sociale ne comprend pas seulement la recherche de celui qui a commis un acte délictueux, mais encore le fait d'apprécier si cet individu pouvait comprendre absolument la portée de l'action qu'il a commise, s'il n'a pas subi quelque influence morbide qui l'a dominé, s'il est vraiment conscient et libre, en un mot s'il est responsable.

L'hérédité, le milieu, l'alcool, le morphinisme, la sexualité, les états de rêve, d'hypnose, d'hystérie, d'épilepsie sont autant d'éléments pouvant faire varier la responsabilité d'un sujet ou même l'annihiler. L'étude de tous ces facteurs amoindrissant la responsabilité est faite en détail. Elle montre qu'ils aboutissent tous à un même point: la déchéance physique. Cette déchéance constitue un terrain de moindre résistance à l'égard des agents de pathogénie morale.

Pour apprécier cette déchéance physique et les facteurs qui l'ont conditionnée les magistrats doivent faire appel aux médecins. L'étude de la manière dont cette appréciation, cette expertise médicale doit être conduite par le médecin constitue le dernier chapitre.

Le livre sur la Responsabilité venait à peine de paraître, lorsque MORACHE mourut le 26 Août 1906.

Ses obsèques eurent lieu à Bordeaux le lundi 27 Août. Sur sa volonté expresse, aucun honneur militaire n'a été rendu et aucune couronne n'ornait le char.

L'inhumation eut lieu au cimetière de la Chartreuse, dans le caveau de la Croix Rouge élevé à la mémoire des officiers et soldats de la garnison.

***

Guéniot, dans l'éloge de MORACHE qu'il lut à l'Académie de Médecine à la séance du 2 Octobre 1906, conclut ainsi: «On peut dire, avec vérité que notre éminent et très regretté confrère est mort la plume à la main, laissant à sa famille un riche héritage d'honneur, à ses élèves l'exemple de la constance dans le travail et à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une noble et féconde existence».

Dans toutes les carrières, et notamment dans la profession médicale, il est toujours intéressant de savoir ce qu'ont fait les meilleurs de ceux qui nous y ont précédé. C'est dans cette intention que nous avons étudié la vie et l'œuvre d'un des plus brillants élèves de la Faculté de Strasbourg.

Vu
Le Président de thèse:
CHAVIGNY

Vu
Le Doyen:
Pr. MERKLEN

Vu et permis d'imprimer:
Le Recteur d'Académie,
Président du Conseil de l'Université:
J. DRESCH

# BIBLIOGRAPHIE.

## I. PRINCIPALES PUBLICATIONS DE G. MORACHE.

*Essai sur l'anémie globulaire et ses rapports avec la dyspepsie.* Thèse soutenue le 7 Juin 1859 à la Faculté de Médecine de Strasbourg, 2ème série N° 479 br. in 8° de 63 pages). Imprimerie Berger Levrault, Strasbourg, 1859.

*Notes sur les accidents causés par la conflagration prématurée de la poudre dans le canon.* Recueil des Mémoires de Médecine Militaire. 3ème série, T. V, 1861. P. 476-482.

*La médecine en Chine.* Recueil des Mémoires de Méd. Militaire. 3ème série, T. XII, 1864. P. 451-458.

*Note sur la déformation du pied chez les femmes chinoises.* Recueil des mémoires de médecine militaire. 3ème série, T. XI, 1864. P. 177-189.

*Notes sur une épidémie de Typhus avec cas de Relapsing fever observée à Pékin.* Recueil des Mém. de Méd. milit. 3ème série, T. XVI, 1866.

*La Météorologie de Pékin.* Recueil des Mémoires de médecine milit. ; 3ème série, T. XII, 1864-1866. P. 78-80.

*Météorologie de Pékin. Tableau général de l'Année* 1864. Recueil des Mémoires de Médecine militaire. 3ème série, T. XIII, 1867. P. 430-443.

*Etudes sur les lois afférentes à la Santé publique en Angleterre.* Annales d'Hygiène et de médecine légale. 2ème série, T. XXXVIV, 1868.

*Notes sur l'hygiène des Ecoles.* Annales d'hygiène et de médecine légale .2ème série, T. XXXVIII, 1868. P. 148.

*Pékin et ses Habitants : Etude d'hygiène publique.* Annales d'hygiène publique et de médecine légale. 2ème série, T. XXXI, 1868 et broch. in-8° de 180 pages avec plan. J.-B. Baillère, 1869.

*Souvenirs d'un chirurgien d'ambulance, relation médico-chirurgicale des faits observés et des opérations pratiquées à l'ambulance anglo-américaine*, par le Docteur William Mac Cormac. Ouvrage traduit par le Docteur G. Morache. Paris, 1872.

*Les trains sanitaires, étude sur l'emploi des chemins de fer pour l'évacuation des blessés et malades en arrière des armées.* Journal des Sciences militaires, 1872, et brochure in-8° de 55 pages avec 12 figures. Dumaine, Paris, 1872.

*Les services médicaux de l'armée nouvelle.* Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie ,1872.

*L'Archipel des Saintes (Antilles) comme lieu de déportation.* Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. T. IX, 1872. P. 145-146.

*Projet de loi relatif au recrutement de l'armée.* Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. T. IX, 1872. P. 369-371, 417-419, 513-516. Dumaine, Paris, 1873.

*Organisation des services sanitaires dans les diverses armées européennes.* Bull. réu., des officiers, N° 7, 1873.

*Etude sur l'aptitude militaire physique de la population française.* Journal des Sciences militaires, 1873, et brochure in-8° de 80 pages. Dumaine, Paris, 1873.

*Sur le Typhus exanthématique.* Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. T. X, 1873. P. 425-427, 441-443, 489-491.

*Le Choléra.* Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie. T. X, 1873; pages 601-603, 617-620, 633-635, 649-651, 681-683.

*Traité d'Hygiène militaire,* I vol. in-8° de X, 1040 pages. J.-B. Baillère, Paris, 1874. Traduction italienne, 1878.

*Considérations sur l'équipement du soldat.* Journal des Sciences milit., 1874 et brochure in-8° de 47 pages, Dumains, Paris, 1874.

*Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales publié par A. Dechambre et L. Lereboullet.* in 8° G. Masson et Asselin et Houzeau, Paris, articles:

*Chine*. 1ère série, T. XVI, 1874. P. 127-225.

*Chinois*. 1ère série, T. XVI. P. 225.

*Glycosurie*. 4ème série, T. IX, 1882. P. 421-454.

*Militaire* (*Hygiène, Service de Santé*). 2ème série. T. VI, 1872. P. 787-788.

*Soldat*. 3ème série, T. X, 1881. P. 205-243.

*Suffocation*. 3ème série. T. XIII, 1883. P. 221-241.

*La médecine légale, son exercice et son enseignement*. br. in-8°. J.-B. Baillière, Paris, 1880 et annales d'hygiène publique et de médecine légale, 3ème série, T. IV. P. 377.

*Tuberculose périostique*. Bulletin social d'anatomie et de physiologie de Bordeaux. T. I, 1880.

*Contribution à l'étude des taches de sang humain en comparaison de celui d'autres animaux*. Annales d'hygiène et de médecine légale. 3ème s. T. III, 1881. P. 322.

*Les cristaux de Chlorhydrate d'hématine*. Annales d'hyg. et de méd. légale. 3ème série, T. V, 1881. P. 17.

*Sclérose du Pancréas*. Bullet. Soc. d'anatomie et de physiologie de Bordeaux. T. II, 1881.

*Les Hystériques devant la Justice*. Journal de médecine de Bordeaux, 1881.

*Les Ptomaïnes*. Journal de médecine de Bordeaux, 1881.

*L'exposition des Sciences médicales et naturelles*. Journal de médecine de Bordeaux, 1882.

*Plaie contuse du cerveau avec destruction du lobe sphénoïdal et absence de troubles fonctionnels*. Bullet. soc. d'anatomie et de physiologie de Bordeaux. T. III, 1883.

*Les Ecoles de médecine militaire*. Journal de médecine de Bordeaux, 1885.

*Traité d'Hygiène militaire*. 2ème éd. I vol. in-8° de 926 pages. J.-B. Baillière, Paris, 1886. Traduction espagnole, 1887.

*L'Expertise et le choix des Experts. Leçons professées à la faculté de médecine de Bordeaux*. Journal de méd. de Bordeaux, 6900, N°s 4-5-6 ; et Annales d'hygiène publique et de médecine légale. T. XLIII, 1900. P. 317-353.

*La responsabilité de la femme autre que celle de l'homme.* Revue (ancienne Revue des Revues), 15 Sept., 1901, N° 18. P. 580.

*Le Secret médical. Leçons professées à la Faculté de Médecine de l'Université de Bordeaux.* Journal de médecine de Bordeaux, 1900. N°s 10-16-17-18-20-21-25-26.

*La Responsabilité criminelle au XX^ème siècle et la loi de pardon.* Revue Scientifique, 25 Mai 1901.

*La profession médicale, ses devoirs, ses droits.* I vol. in-16 de II, 324 pages de la collection médicale, F. Alcan, aPris, 1901.

*Le mariage. Etude de socio-biologie et de médecine légale.* I vol. in-16 de V, 291 pages de la collection médicale, F. Alcan, Paris, 1902.

*Grossesse et accouchement. Etude de socio-biologie et de médecine légale.* I vol. in-16 de VI, 277 pages de la collection médicale, F. Alcan, Paris, 1903.

*Naissance et Mort. Etude de socio-biologie et de médecine logale.* I vol. in-16 de III, 276 pages de la collection médicale, F. Alcan ,1904.

*La Responsabilité. Etude de socio-biologie et de médecine légale.* I vol. in-16 de IV, 276 pages de la collection médicale, F. Alcan, Paris, 1906.

## II. BIOGRAPHIES DE G. MORACHE.

E. MASSE: *Le Professeur Morache.* Gazette hebdomadaire de Sciences médicales, 2 septembre 1905, et Archives d'anthropologie criminelle, T. XXI, 1906. P. 764-767.

GUENIOT: *Eloge de G. Morache.* Bulletin Ac. Méd. 3ème série, T. 56. P. 188-190.

X.... *G. A. Morache.* Médecine moderne. 1896. T. VII. P. 454 et supplément 153.

Strasbourg 1933. — Imprimeries des Éditions Universitaires de Strasbourg.